

Image not found or type unknown



Stationnement de voiture dans une impasse avec les trois sortie de portail

Par **Andora17***, le 11/06/2025 à 13:53

Bonjour,

Comment gérer une rue l'impasse ,de 3 habitations

comment gérer le stationnement de voiture avec les portails

ce n ai pas une impasse privie

Merci

Par **Pierrepaulejean**, le 11/06/2025 à 14:35

@andora17* : merci de relire les CGU concernant les formues de politesse

Par **beatles**, le 11/06/2025 à 15:22

Bonjour,

Il n'y a rien à gérer puisque vu l'article [R.417-10](#) du Code de la route : pas de stationnement devant les portails.

Cdt.

Par **youris**, le 12/06/2025 à 11:38

bonjour,

si ce n'est pas une impasse prvéee, c'est donc une impasse publique ou s'applique le code de la route ainsi que les prescriptions du gestionnaire de cette voie publique.

le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs qui sont réservés aux piétons, le gestionnaire de cette voie publique gère le stationnement des véhicules sur la chaussée.

salutations

Par **beatles**, le **12/06/2025** à **11:45**

Donc application du 1° du III de l'article R.417-10, précité, du Code de la route :

[quote]

III.-Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule :

1° Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;

[/quote]